

**Strasbourg.eu**  
eurométropole 

**Le réseau Pass'relle de  
l'Eurométropole de Strasbourg**

**30 médiathèques  
7 ans d'existence**

**Congrès ABF de Strasbourg - Juin 2015**

## Au générique

1. **La carte et le territoire**
2. **L'historique du réseau**
3. **Le rôle de l'Eurométropole de Strasbourg (EMS)**
4. **De multiples acteurs**
5. **L'économie de la tension**
6. **Synergies et réalisations**
7. **Régulation et coopération**

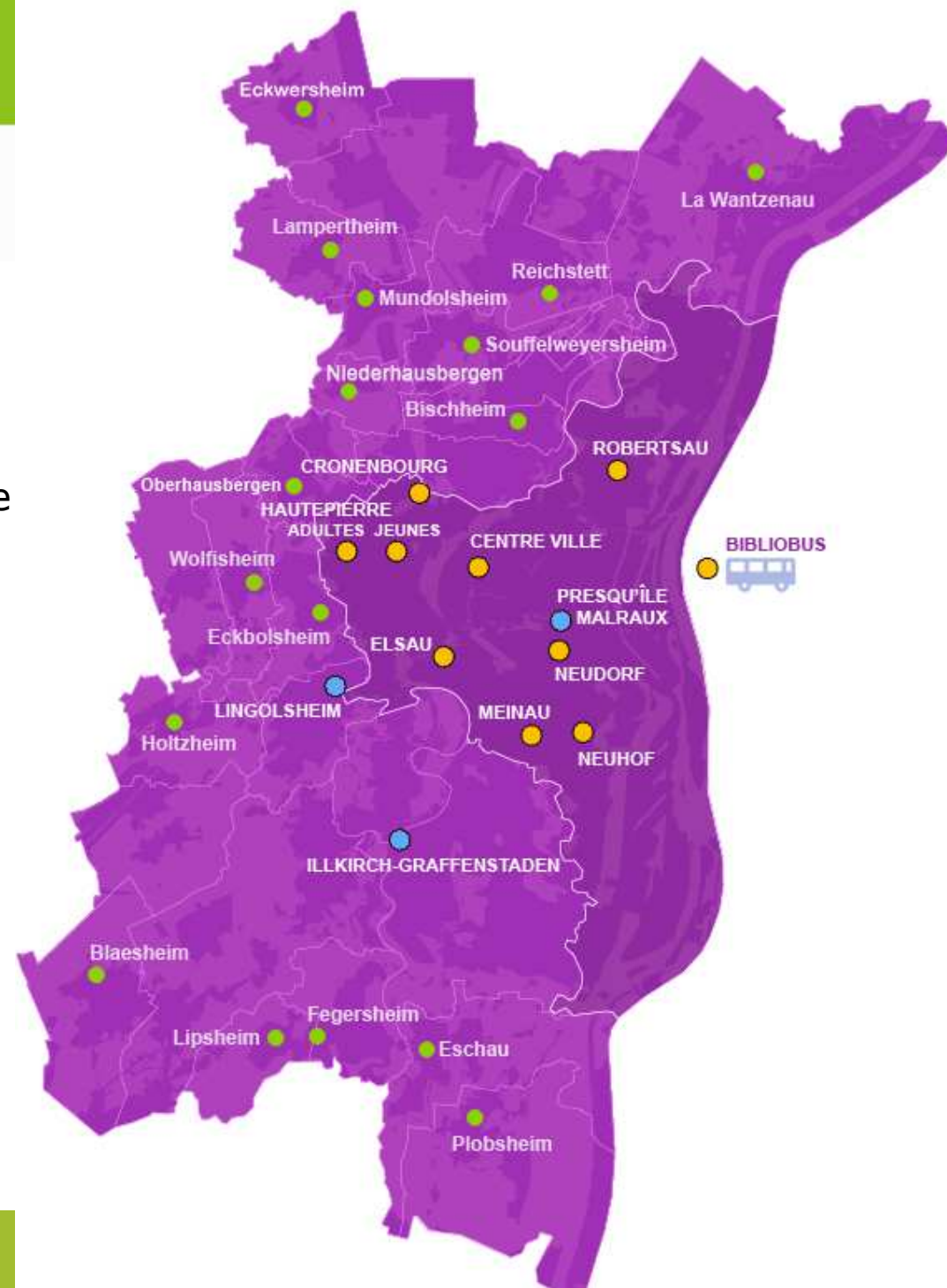


## 1 / La carte et le territoire

Un réseau à géométrie variable, des équipements de 75 à 12 000 m<sup>2</sup> : 3 médiathèques de l'EMS, 10 médiathèques de Strasbourg et 17 bibliothèques de compétence communale

Quelques chiffres :

- 165 000 cartes Pass'relle délivrées depuis 2007 (1/3 des habitants ont eu ou ont encore une carte Pass'relle)
- **70 000 lecteurs actifs** en 2014 (15% de la population) dont 30 % de multi-fréquentants
- Plus de 1,5 million de documents disponibles et **2,7 millions de prêts** en 2014



## 2 / L'histoire du réseau

**2002** : élaboration d'un document de **diagnostic et d'orientations** sur la lecture publique

**2004** : délibération de compétence partielle permettant le développement de l'intercommunalité de la lecture publique avec une **architecture d'équipements** comprenant 4 établissements communautaires et 24 établissements communaux

**2007** : lancement de la carte Pass'relle, l'acte fondateur du réseau. **Une carte et des tarifs uniques** pour favoriser la circulation des publics et l'accès aux documents.

**2011** : mise en place d'un fonds de concours, soutien de l'EMS aux communes membres du réseau Pass'relle (45 % des frais de fonctionnement hors activité bibliothèque)



### 3 / Le rôle de l'Eurométropole de Strasbourg

La compétence partielle attribuée à l'EMS : "*mise en place, gestion et animation d'un réseau...*"  
(dont la gestion financière centralisée de la carte Pass'relle)

La délibération de 2004 indiquait des pistes de mutualisation :

- une **action culturelle** partagée
- une **communication** commune
- l'accès aux **compétences** existantes à la médiathèque André Malraux (fonds anciens, recherches bibliographiques, politique documentaire, etc).
- le partage **informatique** des catalogues (étude en cours)



## 4 / De multiples acteurs

Les différents acteurs d'un même territoire peuvent générer des tensions entre eux, les compétences pouvant se chevaucher ou les objectifs diverger.

Les **élus** des communes (membres de l'EMS et ayant parfois des vice-présidences), l'élue de l'EMS en charge des bibliothèques, les élus départementaux.

Les **administrations** : les communes, l'EMS, le Conseil territorial avec la bibliothèque départementale du Bas-Rhin : la position de l'EMS est d'être complémentaire aux services de la Bibliothèque départementale (BDBR). Néanmoins, les interventions de l'EMS et de la Bibliothèque départementale sur un même territoire ont parfois créé des tensions sur le partage des compétences de chacun des acteurs (ex : l'accès aux ressources numériques)

Les **bibliothécaires** : salariés et bénévoles. A noter, trois bibliothèques fonctionnent uniquement avec des bénévoles.

Et au cœur du projet, le **public**, lui-même potentielle source de tensions car il circule sur le réseau et questionne les différences de fonctionnement

Une **équipe pass'relle** à l'EMS : 3 personnes (1,5 ETP) et le soutien de personnes transversales (action culturelle, communication, informatique ...).



## 5 / L'économie de la tension

### Un **choix politique** :

- des bibliothèques de compétence communale
- une subsidiarité territoriale

Certaines bibliothèques ont eu des réticences lors de l'intégration au réseau, une d'entre elles a jusqu'à présent refusé d'y adhérer.

### Les **craintes des bibliothécaires des communes** :

- perte d'autonomie, de visibilité
- perte de lecteurs ...

### Les seules **contraintes** du réseau :

- carte et tarifs Pass'relle et modalités d'inscription

- respect des délais pour l'AC et la com'

L'**autonomie** interne au réseau : à côté des propositions d'Action Culturelle et de communication commune, chaque bibliothèque fait sa programmation culturelle et continue à réaliser la com' interne à la bibliothèque et à la commune.

L'autonomie en matière de quotas et durées de prêt peut également être source de tensions internes.



## 6 / Synergie et réalisations

En 8 ans, la mutualisation et la coopération se sont développées et sont pris en charge par l'EMS:

### **Communication :**

- plaquettes d'action culturelle de saison et mensuelle, éditées à 15 000 exemplaires et diffusées dans 200 points de l'EMS
- Présentation des bibliothèques sur le portail internet des médiathèques de l'EMS
- Espace Pass'relle : espace physique à Malraux, Msud et Mouest pour présenter la com' des bibliothèques du réseau
- **Action culturelle** : un catalogue de propositions (une quinzaine d'expositions, petites formes de spectacles...), des temps forts partagés (Fous d'image, Scène musicale locale, Mois du film documentaire)
- **Formation** : journées action culturelle, séminaire numérique.





## 7 / Régulation et coopération

Le réseau Pass'relle a mis en place des différentes instances de dialogue :

**Réunions de bassin de vie** : une fois par an, concertation du réseau avec les élus communaux et les bibliothécaires. Réalisation d'un bilan de l'année, évocation des éventuels soucis et discussion sur les perspectives.

Des réunions thématiques entre bibliothécaires (accueil, action culturelle...) au fil de l'année

Printemps 2014 : **bilan qualitatif** du réseau Pass'relle : visite et échanges dans les 17 bibliothèques communales

**Outil collaboratif** : la plateforme Agora est un espace de partage de fichiers, pages d'actualités, forum. Elle permet à tous les bibliothécaires du réseau d'échanger et de rompre l'isolement ressenti par certain-es.



## Conclusion

Le réseau Pass'relle est avant tout une **oeuvre collective et humaine**. Si aujourd'hui les tensions sont plus rares, c'est qu'au fil des années, une confiance et un dialogue franc se sont instaurés entre les communes et l'EMS.

L'EMS n'est pas en capacité de répondre à toutes les attentes des communes. Son objectif est d'apporter une **plus-value** aux collègues de communes, leur proposer des actions ou services qu'elles ne pourraient mettre en œuvre seules.

Le niveau limité de l'intégration du réseau préserve l'**autonomie** des établissements et leur permet de répondre au mieux aux attentes du public local.

L'absence de lien administratif (ou hiérarchique) nécessite de compter sur l'**implication volontaire** des membres du réseau.

Enfin, la participation à un réseau créé aussi une **tension positive** dans les bibliothèques communales. En voyant ce que font les autres, elles s'interrogent sur leurs pratiques et cela les tire vers le haut.

